

Transport Petit 1997 Inc.



Plan d'accessibilité

2026 - 2028



Transport Petit 1997 Inc.

549, 3^e Rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0

Tél : 450-791-2122



GÉNÉRALITÉS

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* (« *LCA* ») et son règlement établissent un cadre légal pour promouvoir l'accessibilité et veiller à identifier, éliminer et prévenir les obstacles auxquels font face les personnes en situation de handicap dans le milieu de travail. Elle exige que les entreprises sous réglementation fédérale préparent et publient leur plan d'accessibilité (« Plan »). Le Plan doit ensuite être mis à jour tous les trois (3) ans. Le présent document constitue le Plan révisé et mis à jour conformément à la *LCA*. Ce dernier sera revu annuellement et des rapports d'avancement seront publiés conformément à la *LCA*.

ENGAGEMENT

Transport Petit 1997 Inc. s'engage à promouvoir une culture inclusive et accessible. Cette démarche est essentielle à notre développement et à notre compétitivité en tant qu'employeur de choix dans le secteur du transport.

Nous sommes conscients que créer un environnement exempt d'obstacles est un processus en continu évolution et nous nous engageons à identifier, éliminer et prévenir les obstacles aux personnes en situation de handicap. Pour y parvenir, nous maintiendrons nos séances de consultations et resterons à l'écoute des personnes en situation de handicap.

RÉTROACTION / COMMUNICATION

Transport Petit 1997 Inc. accueille favorablement les commentaires au sujet de son Plan d'accessibilité, non seulement de la part de ses employés, mais également de ses partenaires et du grand public. Cette rétroaction est précieuse pour nous parce qu'elle nous aide à faire éliminer les obstacles à l'accessibilité et à bâtir sur notre engagement à l'égard de l'accessibilité et de l'inclusion.

Si vous avez des questions, des commentaires ou de la rétroaction, veuillez contacter le **Département des Ressources Humaines** selon une des méthodes suivantes :

Adresse postale : Transport Petit 1997 Inc.
Département des Ressources Humaines
549, 3^e Rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Courriel : rh@transportpetit.ca

Téléphone : 450-791-2122 (demandé d'être transféré au Département des Ressources Humaines)

Site Internet : <https://transportpetit.ca>

Nous répondrons à toute rétroaction de façon diligente. Les commentaires peuvent être fournis de façon anonyme. Tous les commentaires seront examinés par le Comité local de Santé et Sécurité au Travail.

Notre Plan d'accessibilité est disponible pour consultation. Toute demande d'accès à notre plan sera répondu dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la date de réception de la demande. Pour obtenir notre Plan dans un autre format qu'écrit ou électronique (ex : en audio, en braille, etc.) nous accorder un délai de quarante-cinq (45) jours ouvrables suivant la date de réception de la demande pour répondre.



DOMAINES

EMPLOI

Obstacle(s)

Transport Petit 1997 Inc. ne possède pas de politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion encadrant, notamment son processus d'embauche.

Action(s)

Le Département des RH verra à élaborer une politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion afin d'inclure ses notions dans notre processus d'embauche afin de donner les mêmes chances d'emploi aux personnes en situation de handicap.

Lors de l'évaluation du rendement des employés, encourager les employés en situation de handicap à partager leur expérience et donner une rétroaction concernant l'accessibilité et l'inclusion.

Les personnes responsables de l'embauche et de l'évaluation de rendement des employés devront suivre une formation sur l'accessibilité lors du processus de recrutement et d'évaluation.

ENVIRONNEMENT BÂTI

Obstacle(s)

Transport Petit 1997 Inc. vit présentement un manque d'espace de travail en raison d'une hausse importante de son nombre d'employés.

Action(s)

Convertir les aires communes non essentielles en espace de bureau afin que chaque employé ait un poste de travail individuel.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC)

Obstacle(s)

Certains outils informatiques ne sont pas utilisés à leur pleine capacité, rendant inaccessible certaines informations.

Action(s)

Faire l'évaluation de tous nos processus informatiques et les adapter aux besoins des employés.



COMMUNICATIONS AUTRES QUE TIC

Obstacle(s)

Notre site Internet n'offre aucun accès numérique à ses employés pour consulter les politiques, procédures ou autres documents d'informations qui leur sont destinés.

Action(s)

Créer un intranet permettant aux employés d'avoir accès aux différents documents importants de l'entreprise.

ACQUISITION DE BIENS, SERVICES ET INSTALLATIONS

Soucieux de toujours offrir des biens, services et installations exempts d'obstacles pour les personnes en situation de handicap, **Transport Petit 1997 Inc.** évalue, dès le début du processus d'achat, les besoins des employés pour éliminer tout obstacle d'accessibilité.

CONCEPTION ET FOURNITURE DE PROGRAMMES ET DE SERVICES

Obstacle(s)

Afin de pallier le manque de main-d'œuvre, **Transport Petit 1997 Inc.** s'est tourné vers l'embauche de travailleurs étrangers. La diversité de la langue entraîne un obstacle de communication.

Action(s)

Traduire les documents essentiels afin que les travailleurs étrangers comprennent bien les différentes politiques et procédures de travail.

TRANSPORT

Transport Petit 1997 Inc. n'a prévu aucune action liée au domaine du Transport puisque nous ne fournissons pas de service de transport dans le cadre de ses activités. Ce domaine n'est donc pas couvert par ce Plan.

CONSULTATIONS

Afin de maintenir son engagement à rendre son environnement de travail accessible à tous, **Transport Petit 1997 Inc.** continuera de mener des consultations auprès de ses employés et autres partenaires afin de mesurer ses progrès et s'assurer de la réalisation des actions prévues au présent Plan.

Des sondages seront menés auprès des employés afin de décrire leur expérience d'accès à notre entreprise.



Définitions

Accessibilité

Nécessité que les personnes en situation de handicap soient prises en considération de façon intentionnelle et réfléchie lorsque des produits, des services et des installations sont conçus ou modifiés, de manière à ce qu'ils puissent être utilisés et appréciés par les personnes de toute capacités.

Handicap ¹

Déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société.

Obstacle ²

Tout élément – notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique – qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles.

¹ Définitions tirées de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*

² Définitions tirées de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*